

# Commission Départementale de football

10, Bd Marcel Dassault – 31770 COLOMIERS

Tél. : 05.34.36.12.40 – Fax : 05.34.36.12.44

Site Internet : [www.fsgt31.fr](http://www.fsgt31.fr)

[accueil@31.fsgt.org](mailto:accueil@31.fsgt.org)



**15 JANVIER 2019**

**N° 18**

L'adversaire et l'arbitre  
sont les partenaires  
qui nous font progresser



## SOMMAIRE

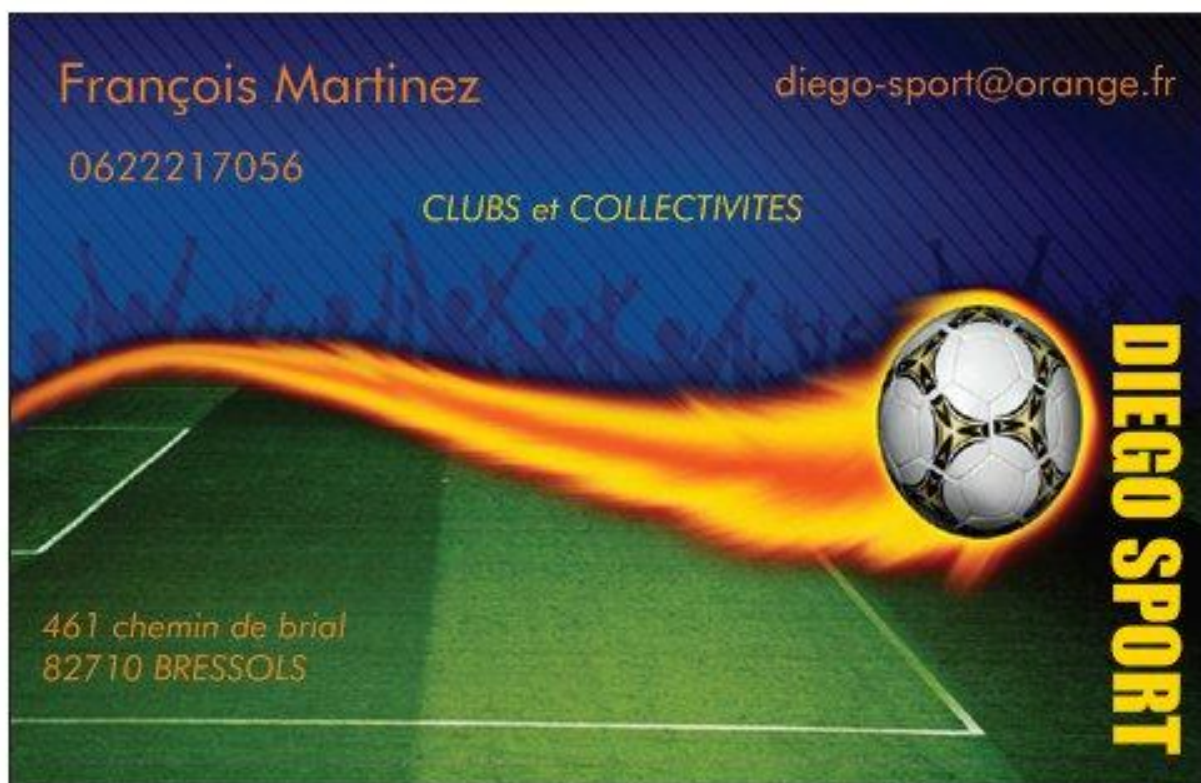
- Réunion de la Commission,
- Pense-bête,
- Informations licences,
- Résultats semaine 2,
- Sportivité semaine 2,
- Sanctions,
- Calendrier prévisionnel phase retour,
- Coupe de la Haute-Garonne Henri Crespin,
- Litiges,
- Rectificatifs calendrier,
- Calendrier semaines 4 et 5.



**SAISON 2018 - 2019**

**OFFICIEL DU FOOTBALL**

# Partenaire de la F.S.G.T. 31



# REUNION DE LA COMMISSION

Lundi 14 Janvier 2019.

Présents : Pierre-Jean BERNARD, Ulysse BUU, Dorian CADART, Bruno CADART, Patrick FINKBEINER, Jean-Claude LECRU, José MARTINEZ, Marcel MARTINS, Laurent SARDA et René SILHOL.

## PENSE-BETE

### ❶ **FORMALITE POUR ACCEDER AU SITE FGST 31**

- ❶ Nom du site : fsgt31.fr
- ❷ Pour accéder au bulletin :  FOOTBALL A 11  
 LA PRATIQUE  
 BULLETINS
- ❸ Pour accéder au mémento :  FOOTBALL A 11  
 LA PRATIQUE  
 MEMENTO
- ❹ Pour accéder aux classements :  FOOTBALL A 11  
 LA PRATIQUE  
 CLASSEMENTS
- ❺ Pour accéder aux calendriers :  FOOTBALL A 11  
 LA PRATIQUE  
 CALENDRIERS
- ❻ Pour accéder au règlement intérieur :  FOOTBALL A 11  
 LA PRATIQUE  
 REGLEMENT INTERIEUR

### ❷ **DEMANDE DE LICENCE**

Comme annoncé lors de la Assemblée, les licences se font directement par les clubs sur le site pour les renouvellements, conformément au document que nous vous avons donné à cette Assemblée.

Pour les nouvelles licences, pas de changement, même procédure que les années précédentes.

Si vous n'avez pas de fiche de demande de licence, vous avez la possibilité de la télécharger en format pdf, sur notre site :

- ❶ [www.fsgt31.fr](http://www.fsgt31.fr),
- ❷ Football à 11,
- ❸ Actualités,
- ❹ Demande de licence.

### ❸ **DECLARATION D'ACCIDENT**

Il vous est possible de télécharger directement une déclaration d'accident, sur le site de l'assurance. Ainsi vous ne perdrez pas de temps s'il vous arrive une blessure.

- ❶ site : <http://www.mutuelle-des-sportifs.com>
- ❷ onglet : « en cas d'accident ».
- ❸ télécharger le document en format pdf.

#### ④ TARIFS

##### ☞ Tarifs des licences :

Adulte avec assurance : **38.00 €**

Jeune avec assurance (né de 2001 à 2005) : **32 €**

Nous vous rappelons que pour tout dossier incomplet, la licence ne sera pas délivrée et le joueur ne sera pas qualifié :

Dossier complet = demande de licence + carton blanc et photocopie de la pièce d'identité (pour une nouvelle licence) + chèque.

Pour les demandes que vous faites vous-même, elles ne seront prises en compte qu'une fois le chèque reçu.

D'autre part, comme précisé lors des Assemblées, les dépôts et les retraits de licences ne pourront se faire que le lundi et le mardi après-midi, jours de présence des membres de la commission football. Pour les autres jours, vous devrez téléphoner avant de vous déplacer afin de savoir si un membre de la commission est présent au comité.

##### ☞ Tarifs d'arbitrage à **régler impérativement avant** le match :

Indemnité d'arbitrage : **8 €**

Indemnité de déplacement : **36 €**

Soit un total de **22 € par équipe**, ou **44 €** s'il y a deux arbitres.

**Tout arbitrage non réglé au plus tard le lundi midi suivant la rencontre, entrainera le match perdu par pénalité pour l'équipe en infraction, plus amende pour retard.**

#### ⑤ LICENCIÉS D'UNE AUTRE DISCIPLINE

Les licenciés d'une **autre discipline** évoluant dans un **autre club** seront **qualifiés** lorsque la commission aura en sa possession **l'autorisation du club d'appartenance + le carton blanc**.

Les licenciés d'une **autre discipline** évoluant dans le **même club** seront **qualifiés** lorsque la commission aura en sa possession le **carton blanc**.



**Un licencié ne peut pratiquer dans un autre club une discipline existante dans le sien.**

#### ⑥ REDACTION ET CONTROLE DES FEUILLES DE MATCH

Les noms des joueurs doivent être inscrits en MAJUSCULES, qu'aucun joueur ne doit être raturé (marqué non joué par l'arbitre) et que les feuilles de match qui sont auto-carbonées doivent être dépliées afin que des inscriptions gênantes ne s'écrivent sur le double.

**La transgression à ces règles entrainera automatiquement une amende pour le club fautif.**

**Toutes les feuilles de match sont contrôlées automatiquement par la Commission, même en absence de réclamation.**

Alors soyez vigilants lorsque vous formez vos équipes, afin d'éviter tout litige éventuel. D'autre part, les feuilles de match bien remplies facilitent le travail de la Commission. Aussi, remplissez-les scrupuleusement.

## 7 RETOUR FEUILLES DE MATCH

Les feuilles de match doivent être retournées dans les délais, aussi bien l'original que le double, (**feuilles postées 48h après la rencontre ou parvenues à la Commission avant le lundi midi suivant la rencontre**), sous peine de rencontre perdue par pénalité pour le club en infraction, plus amende pour retard.

## 8 CONTROLE SYSTEMATIQUES DES LICENCES ET DEBUT DES RENCONTRES

Nous vous rappelons que, comme les saisons précédentes, un **contrôle systématique des licences** sera effectué par l'arbitre à chaque rencontre. D'autre part, « **une rencontre devra impérativement débiter au plus tard, un quart d'heure après l'horaire désigné sur le bulletin, toutes les vérifications d'usage ayant été effectuées. L'équipe n'étant pas prête sera déclarée forfait** ». Si pour une rencontre fixée à 19h45 par exemple, l'arbitre n'est pas en mesure d'avoir terminé la vérification des licences pour commencer la rencontre à 20h00 dernière limite, alors l'équipe qui n'est pas prête sera déclarée «forfait». Il en va de même si aucune des deux équipes n'est prête à 20h00.

Alors **prenez vos dispositions pour éviter tout litige.**

## 9 QUALIFICATIONS

Pour toute compétition, **les joueurs doivent être qualifiés à la date du match.** Sachant que la permanence de la Commission se tient les lundis après-midi à partir de 16h30, et tenant compte par ailleurs, qu'il faut 7 jours pleins pour la qualification d'un nouveau joueur ou un muté, et 24h00 pour un renouvellement, il est impératif que les clubs **déposent les licences dans les temps**, faute de quoi, leurs joueurs ne seront pas en règle pour participer à leurs rencontres, ce qui se traduira par des matchs perdus par forfait ou pénalité. D'autre part, si le jour de la rencontre, un joueur n'a pas sa licence (bien que déposée à la Commission), **il doit obligatoirement se munir d'une pièce d'identité (numérique refusée), ou être en possession de sa licence de la saison dernière. Sinon il ne pourra pas participer à la rencontre.** Alors, prévenez vos joueurs.

## 10 CERTIFICATS MEDICAUX

Les responsables de clubs doivent gérer la conformité de ces certificats vis à vis de la nouvelle législation.

**Il est donc primordial que chaque joueur soit à jour avant que son dirigeant le laisse pratiquer sur un terrain, car dans le cas contraire, c'est sa responsabilité qu'il engage.**

## 11 RESPECT COULEURS

Sur la feuille d'engagement, vous nous avez fait connaître les deux couleurs de maillots que nous avons retranscrites dans le Mémento. Ce sont les couleurs avec lesquelles vous devez obligatoirement jouer lorsque vous êtes « visiteurs ».

## ART 14-A : MATERIEL DE JEU ET EQUIPEMENTS

Les Clubs doivent jouer sous les couleurs qu'ils ont déclarées à la Commission, en particulier lorsque l'équipe se « déplace » sur le terrain de son adversaire. Si les deux

équipes en présence jouent sous des couleurs semblables ou pouvant amener une confusion :

- le **Club visiteur** doit jouer avec l'une des deux couleurs qu'il a **déclarées** auprès de la commission, sous peine de match perdu si aucune entente n'est trouvée entre les deux équipes.

Lorsque le Club visiteur est en conformité avec le règlement, c'est-à-dire qu'il joue avec l'une des deux couleurs qu'il a déclarées auprès de la commission, le **Club recevant** doit changer les siennes, sous peine de match perdu si aucune entente n'est trouvée entre les deux équipes.

## ① ② SANCTIONS

**Les rencontres non jouées ou « forfait » ne sont pas comptabilisées pour les suspensions à purger.**

En ce qui concerne le reliquat des sanctions d'une saison à l'autre, un joueur étant suspendu doit être licencié dès le début de la saison pour pouvoir continuer à purger sa suspension:

### ART 31-E-13 : QUALIFICATION DES JOUEURS

#### JOUEUR SUSPENDU EN « TEMPS » :

« Un joueur suspendu en « temps » à cheval sur deux saisons, sera requalifié au terme de sa sanction **sous condition qu'il ait repris sa licence au début de la saison sportive suivante.** ».

**En cas de doute, contactez Jean-Claude LECRU à la Commission.**

## ① ③ RAPPORT DES JOUEURS

Lorsqu'un joueur prend une exclusion définitive, il doit envoyer son rapport dans les quarante-huit (48) heures qui suivent la rencontre. Si toutefois le rapport était envoyé par « **courrier électronique** », ce rapport devra **comporter la signature manuscrite et lisible**, et **être scanné et envoyé en pièce jointe, dans les vingt-quatre (24) heures**. Il devra être **confirmé par l'envoi de l'original par la voie postale** dans les cinq jours. Ce n'est qu'à ce moment qu'il sera pris en compte.

## ① ④ PARTICIPATION FOOT A SEPT- FOOT A ONZE

Précision concernant la participation des joueurs de « foot à 7 » et « foot à 11 » dans ces deux disciplines :

Une des deux disciplines peut utiliser lors d'une rencontre, ¼ des joueurs inscrits sur la feuille de match appartenant à l'autre discipline.

Soit :

3 joueurs de foot à 11 peuvent être utilisés dans l'équipe de foot à 7,

4 joueurs de foot à 7 peuvent être utilisés dans l'équipe de foot à 11.

D'autre part, en respectant le délai de 48 heures, un joueur peut jouer à 11 et à 7 la même semaine.

**Tout joueur quittant un club de foot à 7 pour rejoindre un club de foot à 11 ou vice versa, doit remplir un avis de mutation à joindre à la demande de licence.**

## ① ⑤ INFORMATION SUR LA RESPONSABILITE DES CLUBS

EN CAS D'INCIDENTS LORS D'UNE RENCONTRE, LES CLUBS SONT RESPONSABLES DE LEURS SUPPORTERS. S'IL Y A DEBORDEMENTS DE CES DERNIERS, CE SONT LES CLUBS QUI SERONT SANCTIONNES.

## ① ⑥ ARRETES MUNICIPAUX

### ART 9-B-5 :

"Les arrêtés municipaux doivent arriver à la commission avant le **lundi suivant** la déclaration. Dans le cas contraire, ils ne seront pas pris en considération."

## ① ⑦ REPORT DES RENCONTRES

### ART 9-B-1 : Demande réglementaire de report de match :

Aucune modification ne peut être apportée au calendrier sans l'accord de la commission. Une demande écrite devra parvenir à la commission au **plus tard le vendredi suivant la première parution de la rencontre** sur le bulletin officiel, avant midi.

## ① ⑧ COMMUNICATION DES RESULTATS

ART 11-B-2 : Le club vainqueur, ou le recevant en cas d'égalité, doit **téléphoner** le résultat de la rencontre à la commission et ceci au plus tard le lundi qui suit la rencontre, avant midi. Dès **pénalités** sont prévues pour le non-respect de ces dispositions.

# INFORMATIONS LICENCES



**VOUS AVEZ JUSQU'AU 31 JANVIER POUR FAIRE VOS DEMANDES DE LICENCE.**

**PRECISION IMPORTANTE AU SUJET DU CARTON LICENCE :**



**MODIFICATION DES CARTONS LICENCES :**

C'EST LA **CARTE DE GAUCHE** QUI DOIT ETRE RAPPORTEE POUR ETRE VALIDEE. LA CARTE « *EXEMPLAIRE ADHERENT* » EST DESTINEE A UNE AUTRE PRATIQUE SI BESOIN.

**RAPPEL**

**LES PHOTOS DOIVENT ETRE DE VRAIES PHOTOS OU DES PHOTOCOPIES DE TRES BONNE QUALITE SOUS PEINE DE LICENCE REFUSEE. ELLES NE DOIVENT PAS NON PLUS ETRE RECUPEREES SUR LA LICENCE DE LA SAISON PRECEDENTE SINON ELLES SERONT AUSSI REFUSEES**



## **DOSSIERS INCOMPLETS POUR QUALIFICATION DES JOUEURS :**



### **RETRAIT DES CARTONS LICENCES :**

Les équipes suivantes doivent retirer leurs cartons licences à compléter avant la date limite pour que **leurs joueurs ne soient pas disqualifiés**:

**AC2L** : jusqu'au 29/01 (4 joueurs),

**ALTRAN FOOT** : jusqu'au 29/01 (1 joueur),

**AS DRT** : jusqu'au 29/01 (1 joueur),

**SB SPORT** : jusqu'au 29/01 (1 joueur),



### **RETRAIT DES CARTONS LICENCES (disqualification) :**

Les équipes suivantes n'ont pas retiré leurs cartons licences à compléter avant la date limite, **leurs joueurs sont disqualifiés**:



### **RETOUR DES LICENCES A VALIDER :**

Les équipes suivantes doivent rapporter leurs licences à valider avant la date limite pour que **leurs joueurs ne soient pas disqualifiés**:

**ASC CNES** : jusqu'au 5/02 (1 joueur),

**LES SHADOCKS DE SEILH** : jusqu'au 22/01 (1 joueur),

**AS MATRA** : jusqu'au 22/01 (4 joueurs),

**O.MECAHERS** : jusqu'au 12/02 (9 joueurs),

**MECAPROTEC FC** : jusqu'au 12/02 (1 joueur),

**SB SPORT** : jusqu'au 22/01 (1 joueur),

**ATHLETICO TOLOSA** : jusqu'au 22/01 (1 joueur),



### **RETOUR DES LICENCES A VALIDER (disqualification) :**

Les équipes suivantes n'ayant pas rapporté leurs licences à valider avant la date limite, **leurs joueurs sont disqualifiés**:

**AC2L** : à partir 13/11 (04 joueurs),

**US AERO FOOT** : à partir 20/11 (1 joueur),

**ALTRAN FOOT** : à partir du 04/12 (1 joueur),

**USEMA COLOMIERS** : à partir du 30/10 (2 joueurs),

**FC FONBO** : à partir du 15/01 (1 joueur),

**AGATE FC** : à partir du 20/11 (1 joueur),

**LES FOOT FURIEUX** : à partir 06/11 (2 joueurs),

**LES SHADOCKS DE SEILH** : à partir du 30/10 (6 joueurs),

**LES VIEILLES CANAILLES** : à partir du 20/11 (1 joueur) et à partir du 18/12 (1 joueur),

**AS MATRA** : à partir 20/11 (1 joueur),

**NEW TEAM** : à partir 15/01 (1 joueur),



**FA ROQUES** : à partir du 04/12 (1 joueur),  
**AS ST LOUP CAMMAS** : à partir 08/01 (1 joueur),  
**SB SPORT** : à partir du 04/12 (1 joueur),  
**SHAKHTAR TOLOSA**: à partir 04/12 (3 joueurs),  
**TOULOUSE SA** : à partir 08/01 (1 joueur),



**RETRAIT DES LICENCES VALIDEES:**

Les équipes suivantes doivent retirer leurs licences validées avant la date limite pour que **leurs joueurs ne soient pas disqualifiés**:

**MECAPROTEC FC**: jusqu'au 22/01 (1 joueur),



**RETRAIT DES LICENCES VALIDEES: (disqualification)**

Les équipes suivantes doivent retirer leurs licences validées avant la date limite, **leurs joueurs sont disqualifiés**:

**FONBO FC** : à partir 15/01 (1 joueur),

**ATHLETICO TOLOSA** : à partir 15/01 (2 joueurs),

## RESULTATS

### SEMAINE 2 DU 06/01/19 AU 11/01/19

*Coupe de France Auguste Delaune : 1/32èmes*

ASC CNES	<b>2</b>	-	<b>2</b>	TOLOSA FOOT SYSTEM	
Tirs au but	<b>2</b>	-	<b>4</b>		
CELTIC IRISH (13)	<b>6</b>	-	<b>2</b>	SHADOCKS SEILH	
AS ST LOUP CAMMAS	<b>0</b>	-	<b>0</b>	FC RENAISSANCE (93)	
Tirs au but	<b>4</b>	-	<b>3</b>		
ASEAT	<b>0</b>	-	<b>2</b>	USMT CRETEIL (94)	
UNIONE CORSA (75)	<b>4</b>	-	<b>0</b>	PASPORT	

**Exempt.** USEMA COLOMIERS

*Coupe Occitane : 1/4 de finale*








TOULOUSE SA	<b>1</b>	-	<b>2</b>	IO TEAM	
ATHLETICO TOLOSA B	<b>1</b>	-	<b>0</b>	DYNAMO FC	
O. TOULOUSE	<b>3</b>	-	<b>0</b>	FONBO FC	<b>F</b>
ALTRAN FOOT	<b>4</b>	-	<b>3</b>	US AERO FOOT	

*Division : Honneur – Journée 8 aller (du 20/12/18)*

NEW TEAM	<b>2</b>	-	<b>2</b>	VIEILLES CANAILLES	
----------	----------	---	----------	--------------------	--

*Division : Promotion Honneur – Journée 7 aller (du 13/12/18)*

ATHLETICO TOLOSA C	<b>2</b>	-	<b>3</b>	SOPRA STERIA FOOT	
--------------------	----------	---	----------	-------------------	--

Non communication téléphonique du résultat		Feuille de match non parvenue	
Forfait	<b>F</b>	Litige	
Terrain impraticable		Panne d'éclairage	
Décision Commission		Demande club	

**Feuille de match non parvenue dans les délais ➔ match perdu par pénalité (0 point, 0 but pour, 3 contre) :**

## SPORTIVITE SEMAINE 2

**TROIS** sorties temporaires et **SEPT** avertissements pour **9** rencontres arbitrées.

## SANCTIONS

### Rencontre AS SAINT LOUP CAMMAS / FC RENAISSANCE (93) du 12/01/19 – Coupe Auguste Delaune – 1/32èmes :

Pour " *COMPORTEMENT ANTISPORTIF ENVERS L'ADVERSAIRE* " – AVERTISSEMENT –  
**Soit 2 (deux) avertissements au cours de la saison, récidive du 19/11/2018 (ART 32 – §B – f),**  
 TAPE Freddy, licence n°656631, (AS SAINT LOUP CAMMAS)  
 - **Sanction en attente de la suite du parcours du club dans cette coupe.**

### Rencontre ASEAT / USMT CRETEIL ST MAUR (94) du 12/01/19 – Coupe Auguste Delaune – 1/32èmes :

Pour " *JEU DANGEREUX* " – AVERTISSEMENT –  
**Soit 2 (deux) avertissements au cours de la saison, récidive du 21/09/2018 (ART 32 – §B – f),**  
 MARTINEZ Jeremy, licence n°55559634, (ASEAT)  
 - **Un (1) match de suspension ferme, à compter du 21/01/2019.**

### Rencontre ATHLETICO TOLOSA B / DYNAMO FC du 10/01/19 – Coupe Occitane – Quart de finale :

Pour " *TACLE IRREGULIER* " – AVERTISSEMENT –  
**Soit 2 (deux) avertissements au cours de la saison, récidive du 10/10/2018 (ART 32 – §B – f),**  
 BORREDA Nicolas, licence n°55710471, (ATHLETICO TOLOSA B)  
 - **Un (1) match de suspension ferme, à compter du 21/01/2019.**

## Rencontre ALTRAN FOOT / US AERO FOOT du 10/01/19 – Coupe Occitane – Quart de finale :

Pour " *COMPORTEMENT ANTISPORTIF ENVERS L'ADVERSAIRE* " – AVERTISSEMENT –  
Soit 2 (deux) avertissements au cours de la saison, récidive du 14/11/2018 (**ART 32 – §B – f**),

BIANNIC Clément, licence n°55619894, **capitaine**, (USA FOOT)

- Deux (2) matchs de suspension ferme, à compter du 21/01/2019.

## CALENDRIER PREVISIONNEL PHASE RETOUR

Nous vous envoyons avec ce bulletin, le calendrier de la phase retour. Ce calendrier n'est qu'un « prévisionnel », permettant aux équipes ayant un terrain de le réserver. Les dates réelles des rencontres sont celles qui paraîtront dans le bulletin.

## COUPE DE LA HAUTE-GARONNE – HENRI CRESPIN



CONCERNE LES CLUBS AYANT PLUSIEURS EQUIPES ENGAGEES :

Un joueur étant inscrit sur la feuille de match d'une équipe, fera partie de celle-ci et ne pourra jouer dans une autre équipe du club que lorsque sa première équipe sera éliminée de la compétition.

Seulement deux joueurs de l'équipe éliminée pourront jouer avec l'autre ou les autres équipes du club.



CONCERNE LES CLUBS AYANT UNE EQUIPE DE FOOT A 7 ET UNE EQUIPE DE FOOT A 11 ENGAGEES :

Un joueur étant inscrit sur la feuille de match d'une équipe, fera partie de celle-ci et ne pourra jouer dans l'autre équipe du club que lorsque sa première équipe sera éliminée de la compétition.

Seulement deux joueurs de l'équipe éliminée pourront jouer avec l'autre ou les autres équipes du club.

# LITIGES

## Rencontre SOPRA STERIA FOOT / O. MECAHERS du 06/12/18 – Promotion Honneur – Journée 6 aller :

Suite au contrôle périodique des feuilles de match, la sous-commission en application du règlement (**Art 31 - §E – 2**), décide :

Pour participation du joueur LARBI Hakim (O. MECAHERS, inconnu FSGT 31), **non qualifié à la date de la rencontre**,

- **Match perdu par pénalité à O. MECAHERS**, qui marque **0 (zéro) point**, 0 (zéro) but pour et 3 (trois) contre. **SOPRA STERIA FOOT** marque **4 (quatre) points**, 3 (trois) buts pour, 0 (zéro) contre.

## Rencontre SB SPORT FC / FORZA VIOLA FC du 19/12/18 – Honneur – Journée 8 aller :

Suite au contrôle périodique des feuilles de match, la sous-commission en application du règlement (**Art 31 - §E – 2**), décide :

Pour participation du joueur ZRIOUAL Karim (SB SPORT FC), **non qualifié à la date de la rencontre**,

- **Match perdu par pénalité à SB SPORT FC**, qui marque **0 (zéro) point**, 0 (zéro) but pour et 3 (trois) contre. **FORZA VIOLA FC** marque **4 (quatre) points**, 3 (trois) buts pour, 0 (zéro) contre.

# RECTIFICATIFS CALENDRIER

## SEMAINE 4 DU 21/01/19 AU 25/01/19

*Division : Promotion Honneur – Journée 9 aller*

US CAF

AGATE FC

*Voir feuille des rencontres de ce bulletin*

# CALENDRIER

Une petite précision concernant la programmation des rencontres : lorsqu'une rencontre est marquée « **A définir** » sur le bulletin, cela signifie que nous sommes en attente de terrain de la part de la mairie, mais que le match se déroulera bien la semaine concernée. Alors prévenez vos joueurs afin d'éviter quelques « loupés ».



**Terrain stabilisé de La ramée:** Les clubs et les arbitres doivent se rendre aux vestiaires du terrain synthétique, et le gardien du stade attribuera les vestiaires disponibles.

## SEMAINE 4 DU 21/01/2019 AU 25/01/2019

### *Division : Excellence – Journée 9 aller*

USEMA COLOMIERS	PASPORT	Capitany Synthé	Me 23/01	20h00
AJ SAINT EXUPERY	LES FOOT FURIEUX	Sordelo St.	Je 24/01	19h45
SHADOCKS SEILH	MECAPROTEC FC	Seilh Synthé	Ve 25/01	20h45
ASEAT	FC POTO	Ceat Oran	Ve 25/01	20h30

**Exempt.** ATHLETICO TOLOSA B

### *Division : Promotion Excellence – Journée 9 aller*

ALTRAN FOOT	AS ST LOUP CAMMAS	Blagnac Baradels Syn	Je 24/01	20h45
O. TOULOUSE	ATHLETICO TOLOSA A	Lardenne Synthé	Me 23/01	19h45
FA ROQUES	SHAKHTAR TOLOSA	Roques	Lu 21/01	20h30
ASC CNES	FONBO FC	Sordelo Hb	Me 23/01	19h45

**Exempt.** MISTRAL P.L.

### *Division : Honneur – Journée 9 aller*

DYNAMO FC	LES VIEIL. CANAILLES	La Ramée Synthé	Ve 25/01	19h45
ASCA	TOULOUSE SA	Beaupuy	Me 23/01	20h15
NEW TEAM	AS MATRA	R.Barran	Ma 22/01	19h45
SB SPORT FC	IO TEAM	La Ramée St.	Lu 21/01	19h45

**Exempt.** FORZA VIOLA FC

### *Division : Promotion Honneur – Journée 9 aller*

CPAM	USA FOOT	Stadium Taton Synthé	Je 24/01	20h00
ATHLETICO TOLOSA C	O. MECAHERS	Stadium Taton Synthé	Lu 21/01	20h00
<b>US CAF</b>	<b>AGATE FC</b>	<b>Cazal Lapujade Syn.</b>	<b>Me 23/01</b>	<b>19h45</b>
TOLOSA FOOT SYSTEM	SOPRA STERIA FOOT	Sordelo Hb	Je 24/01	19h45
AS DRT	AC2L	M. Cerdan St.	Lu 21/01	19h45

## SEMAINE 5 DU 28/01/2019 AU 01/02/2019

### *Division : Excellence – Journée 10 retour*

ATHLETICO TOLOSA B	LES FOOT FURIEUX	Lardenne Synthé	Me 30/01	19h45
USEMA COLOMIERS	SHADOCKS SEILH	Capitany Synthé	Me 30/01	20h00
PASPORT	FC POTO	Sordelo Hb	Je 31/01	19h45
ASEAT	AJ SAINT EXUPERY	Ceat Oran	Ve 01/02	20h30

**Exempt.** MECAPROTEC FC

### *Division : Promotion Excellence – Journée 10 retour*

MISTRAL P.L.	O. TOULOUSE	R.Barran	Ve 01/02	19h45
SHAKHTAR TOLOSA	FONBO FC	R.Barran	Ma 29/01	19h45
ATHLETICO TOLOSA A	FA ROQUES	<b>A définir</b>		
AS ST LOUP CAMMAS	ASC CNES	St Loup Cammas	Je 31/01	20h15

**Exempt.** ALTRAN FOOT

### *Division : Honneur – Journée 10 retour*

FORZA VIOLA FC	TOULOUSE SA	Stadium Taton Synthé	Je 31/01	20h00
DYNAMO FC	NEW TEAM	La Ramée Synthé	Ve 01/02	19h45
LES VIEIL. CANAILLES	IO TEAM	Sordelo St.	Me 30/01	19h45
SB SPORT FC	ASCA	M. Cerdan St.	Lu 28/01	19h45

**Exempt.** AS MATRA

***Division : Promotion Honneur – Journée 10 retour***

US AERO FOOT	ATHLETICO TOLOSA C	Blagnac Baradels Syn	Me 30/01	20h45
US CAF	TOLOSA FOOT SYS.	Sordelo St.	Je 31/01	19h45
AC2L	SOPRA STERIA FOOT	La Ramée Synthé	Lu 28/01	19h45
AGATE FC	O. MECAHERS	La Ramée St.	Lu 28/01	19h45
AS DRT	CPAM	Sordelo Hb	Me 30/01	19h45

***Match de Sélection :***

SELECTION 31	MUNICIPAUX TLSE	Stadium Taton Synthé	Lu 28/01	20h00
--------------	-----------------	----------------------	----------	-------

# Commission Départementale de football

10, Bd Marcel Dassault – 31770 COLOMIERS

Tél. : 05.34.36.12.40 – Fax : 05.34.36.12.44

Site Internet : [www.fsgt31.fr](http://www.fsgt31.fr)

[accueil@31.fsgt.org](mailto:accueil@31.fsgt.org)



**22 JANVIER 2019**

**N° 19**

L'adversaire et l'arbitre  
sont les partenaires  
qui nous font progresser

## SOMMAIRE

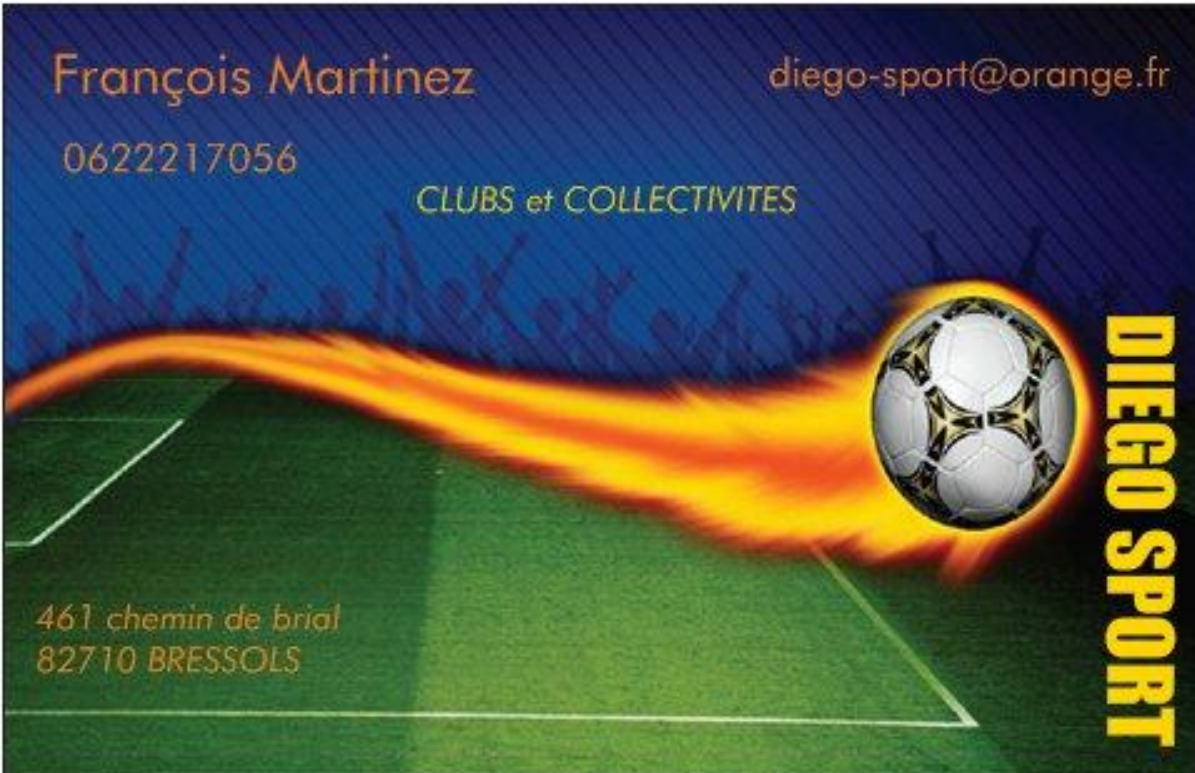


- Réunion de la Commission,
- Pense-bête,
- Informations licences,
- L'esprit sportif,
- Résultats semaine 3,
- Sportivité semaine 3,
- Sanctions,
- Rectificatifs calendrier,
- Calendrier semaines 5 et 6.

**SAISON 2018 - 2019**

**OFFICIEL DU FOOTBALL**

# Partenaire de la F.S.G.T. 31



François Martinez [diego-sport@orange.fr](mailto:diego-sport@orange.fr)  
0622217056  
CLUBS et COLLECTIVITES

461 chemin de brial  
82710 BRESSOLS

**DIEGO SPORT**

**REUNION DE LA COMMISSION**



Lundi 21 Janvier 2019.

Présents : Bruno CADART, Patrick FINKBEINER, Jean-Claude LECRU, José MARTINEZ, Marcel MARTINS, Laurent SARDA et René SILHOL.

## PENSE-BETE

### ❶ **FORMALITE POUR ACCEDER AU SITE FGST 31**

- ① Nom du site : fsgt31.fr
- ② Pour accéder au bulletin :  FOOTBALL A 11  
 LA PRATIQUE  
 BULLETINS
- ③ Pour accéder au mémento :  FOOTBALL A 11  
 LA PRATIQUE  
 MEMENTO
- ④ Pour accéder aux classements :  FOOTBALL A 11  
 LA PRATIQUE  
 CLASSEMENTS
- ⑤ Pour accéder aux calendriers :  FOOTBALL A 11  
 LA PRATIQUE  
 CALENDRIERS
- ⑥ Pour accéder au règlement intérieur :  FOOTBALL A 11  
 LA PRATIQUE  
 REGLEMENT INTERIEUR

### ❷ **DEMANDE DE LICENCE**

Comme annoncé lors de l'Assemblée, les licences se font directement par les clubs sur le site pour les renouvellements, conformément au document que nous vous avons donné à cette Assemblée.

Pour les nouvelles licences, pas de changement, même procédure que les années précédentes.

Si vous n'avez pas de fiche de demande de licence, vous avez la possibilité de la télécharger en format pdf, sur notre site :

- ① [www.fsgt31.fr](http://www.fsgt31.fr),
- ② Football à 11,
- ③ Actualités,
- ④ Demande de licence.

### ❸ **DECLARATION D'ACCIDENT**

Il vous est possible de télécharger directement une déclaration d'accident, sur le site de l'assurance. Ainsi vous ne perdrez pas de temps s'il vous arrive une blessure.

- ① site : <http://www.mutuelle-des-sportifs.com>
- ② onglet : « en cas d'accident ».
- ③ télécharger le document en format pdf.

### ❹ **TARIFS**

🔊 Tarifs des licences :

Adulte avec assurance : **38.00 €**

Jeune avec assurance (né de 2001 à 2005) : **32 €**

Nous vous rappelons que pour tout dossier incomplet, la licence ne sera pas délivrée et le joueur ne sera pas qualifié :

Dossier complet = demande de licence + carton blanc et photocopie de la pièce d'identité (pour une nouvelle licence) + chèque.

Pour les demandes que vous faites vous-même, elles ne seront prises en compte qu'une fois le chèque reçu.

D'autre part, comme précisé lors des Assemblées, les dépôts et les retraits de licences ne pourront se faire que le lundi et le mardi après-midi, jours de présence des membres de la commission football. Pour les autres jours, vous devrez téléphoner avant de vous déplacer afin de savoir si un membre de la commission est présent au comité.

#### Tarifs d'arbitrage à régler impérativement avant le match :

Indemnité d'arbitrage : **8 €**

Indemnité de déplacement : **36 €**

Soit un total de **22 € par équipe**, ou **44 €** s'il y a deux arbitres.

**Tout arbitrage non réglé au plus tard le lundi midi suivant la rencontre, entrainera le match perdu par pénalité pour l'équipe en infraction, plus amende pour retard.**

#### **5 LICENCIÉS D'UNE AUTRE DISCIPLINE**

Les licenciés d'une **autre discipline** évoluant dans un **autre club** seront **qualifiés** lorsque la commission aura en sa possession **l'autorisation du club d'appartenance + le carton blanc**.

Les licenciés d'une **autre discipline** évoluant dans le **même club** seront **qualifiés** lorsque la commission aura en sa possession le **carton blanc**.



**Un licencié ne peut pratiquer dans un autre club une discipline existante dans le sien.**

#### **6 REDACTION ET CONTROLE DES FEUILLES DE MATCH**

Les noms des joueurs doivent être inscrits en MAJUSCULES, qu'aucun joueur ne doit être raturé (marqué non joué par l'arbitre) et que les feuilles de match qui sont auto-carbonées doivent être dépliées afin que des inscriptions gênantes ne s'écrivent sur le double.

**La transgression à ces règles entrainera automatiquement une amende pour le club fautif.**

**Toutes les feuilles de match sont contrôlées automatiquement par la Commission, même en absence de réclamation.**

Alors soyez vigilants lorsque vous formez vos équipes, afin d'éviter tout litige éventuel. D'autre part, les feuilles de match bien remplies facilitent le travail de la Commission. Aussi, remplissez-les scrupuleusement.

#### **7 RETOUR FEUILLES DE MATCH**

**Les feuilles de match doivent être retournées dans les délais, aussi bien l'original que le double, (feuilles postées 48h après la rencontre ou parvenues à la Commission**

**avant le lundi midi suivant la rencontre), sous peine de rencontre perdue par pénalité pour le club en infraction, plus amende pour retard.**

### **⑧ CONTROLE SYSTEMATIQUES DES LICENCES ET DEBUT DES RENCONTRES**

Nous vous rappelons que, comme les saisons précédentes, un **contrôle systématique des licences** sera effectué par l'arbitre à chaque rencontre. D'autre part, « **une rencontre devra impérativement débiter au plus tard, un quart d'heure après l'horaire désigné sur le bulletin, toutes les vérifications d'usage ayant été effectuées. L'équipe n'étant pas prête sera déclarée forfait** ». Si pour une rencontre fixée à 19h45 par exemple, l'arbitre n'est pas en mesure d'avoir terminé la vérification des licences pour commencer la rencontre à 20h00 dernière limite, alors l'équipe qui n'est pas prête sera déclarée «forfait». Il en va de même si aucune des deux équipes n'est prête à 20h00.

Alors **prenez vos dispositions pour éviter tout litige.**

### **⑨ QUALIFICATIONS**

Pour toute compétition, **les joueurs doivent être qualifiés à la date du match.** Sachant que la permanence de la Commission se tient les lundis après-midi à partir de 16h30, et tenant compte par ailleurs, qu'il faut 7 jours pleins pour la qualification d'un nouveau joueur ou un muté, et 24h00 pour un renouvellement, il est impératif que les clubs **déposent les licences dans les temps**, faute de quoi, leurs joueurs ne seront pas en règle pour participer à leurs rencontres, ce qui se traduira par des matchs perdus par forfait ou pénalité. D'autre part, si le jour de la rencontre, un joueur n'a pas sa licence (bien que déposée à la Commission), **il doit obligatoirement se munir d'une pièce d'identité (numérique refusée), ou être en possession de sa licence de la saison dernière. Sinon il ne pourra pas participer à la rencontre.** Alors, prévenez vos joueurs.

### **⑩ CERTIFICATS MEDICAUX**

Les responsables de clubs doivent gérer la conformité de ces certificats vis à vis de la nouvelle législation.

**Il est donc primordial que chaque joueur soit à jour avant que son dirigeant le laisse pratiquer sur un terrain, car dans le cas contraire, c'est sa responsabilité qu'il engage.**

### **⑪ RESPECT COULEURS**

Sur la feuille d'engagement, vous nous avez fait connaître les deux couleurs de maillots que nous avons retranscrites dans le Mémento. Ce sont les couleurs avec lesquelles vous devez obligatoirement jouer lorsque vous êtes « visiteurs ».

### **ART 14-A : MATERIEL DE JEU ET EQUIPEMENTS**

Les Clubs doivent jouer sous les couleurs qu'ils ont déclarées à la Commission, en particulier lorsque l'équipe se « déplace » sur le terrain de son adversaire. Si les deux équipes en présence jouent sous des couleurs semblables ou pouvant amener une confusion :

- le **Club visiteur** doit jouer avec l'une des deux couleurs qu'il a **déclarées** auprès de la commission, sous peine de match perdu si aucune entente n'est trouvée entre les deux équipes.

Lorsque le Club visiteur est en conformité avec le règlement, c'est-à-dire qu'il joue avec l'une des deux couleurs qu'il a déclarées auprès de la commission, le **Club recevant** doit changer les siennes, sous peine de match perdu si aucune entente n'est trouvée entre les deux équipes.

## ❶❷ SANCTIONS

***Les rencontres non jouées ou « forfait » ne sont pas comptabilisées pour les suspensions à purger.***

En ce qui concerne le reliquat des sanctions d'une saison à l'autre, un joueur étant suspendu doit être licencié dès le début de la saison pour pouvoir continuer à purger sa suspension:

### ART 31-E-13 : QUALIFICATION DES JOUEURS

#### JOUEUR SUSPENDU EN « TEMPS » :

« Un joueur suspendu en « temps » à cheval sur deux saisons, sera requalifié au terme de sa sanction **sous condition qu'il ait repris sa licence au début de la saison sportive suivante.** ».

***En cas de doute, contactez Jean-Claude LECRU à la Commission.***

## ❶❸ RAPPORT DES JOUEURS

Lorsqu'un joueur prend une exclusion définitive, il doit envoyer son rapport dans les quarante-huit (48) heures qui suivent la rencontre. Si toutefois le rapport était envoyé par « **courrier électronique** », ce rapport devra **comporter la signature manuscrite et lisible**, et **être scanné et envoyé en pièce jointe, dans les vingt-quatre (24) heures**. Il devra être **confirmé par l'envoi de l'original par la voie postale** dans les cinq jours. Ce n'est qu'à ce moment qu'il sera pris en compte.

## ❶❹ PARTICIPATION FOOT A SEPT- FOOT A ONZE

Précision concernant la participation des joueurs de « foot à 7 » et « foot à 11 » dans ces deux disciplines :

Une des deux disciplines peut utiliser lors d'une rencontre, ¼ des joueurs inscrits sur la feuille de match appartenant à l'autre discipline.

Soit :

3 joueurs de foot à 11 peuvent être utilisés dans l'équipe de foot à 7,

4 joueurs de foot à 7 peuvent être utilisés dans l'équipe de foot à 11.

D'autre part, en respectant le délai de 48 heures, un joueur peut jouer à 11 et à 7 la même semaine.

***Tout joueur quittant un club de foot à 7 pour rejoindre un club de foot à 11 ou vice versa, doit remplir un avis de mutation à joindre à la demande de licence.***

## ❶❺ INFORMATION SUR LA RESPONSABILITE DES CLUBS

**EN CAS D'INCIDENTS LORS D'UNE RENCONTRE, LES CLUBS SONT RESPONSABLES DE LEURS SUPPORTERS. S'IL Y A DEBORDEMENTS DE CES DERNIERS, CE SONT LES CLUBS QUI SERONT SANCTIONNES.**

## ①⑥ ARRETES MUNICIPAUX

### ART 9-B-5 :

"Les arrêtés municipaux doivent arriver à la commission avant le **lundi suivant** la déclaration. Dans le cas contraire, ils ne seront pas pris en considération."

## ①⑦ REPORT DES RENCONTRES

### ART 9-B-1 : Demande règlementaire de report de match :

Aucune modification ne peut être apportée au calendrier sans l'accord de la commission. Une demande écrite devra parvenir à la commission au **plus tard le vendredi suivant la première parution de la rencontre** sur le bulletin officiel, **avant midi**.

## ①⑧ COMMUNICATION DES RESULTATS

ART 11-B-2 : Le club vainqueur, ou le recevant en cas d'égalité, doit **téléphoner** le résultat de la rencontre à la commission et ceci au plus tard le lundi qui suit la rencontre, avant midi. Dès **pénalités** sont prévues pour le non-respect de ces dispositions.

# INFORMATIONS LICENCES



**VOUS AVEZ JUSQU'AU 31 JANVIER POUR FAIRE VOS DEMANDES DE LICENCE.**

PRECISION IMPORTANTE AU SUJET DU CARTON LICENCE :



**MODIFICATION DES CARTONS LICENCES :**

C'EST LA **CARTE DE GAUCHE** QUI DOIT ETRE RAPPORTEE POUR ETRE VALIDEE. LA CARTE « *EXEMPLAIRE ADHERENT* » EST DESTINEE A UNE AUTRE PRATIQUE SI BESOIN.

**RAPPEL**

**LES PHOTOS DOIVENT ETRE DE VRAIES PHOTOS OU DES PHOTOCOPIES DE TRES BONNE QUALITE SOUS PEINE DE LICENCE REFUSEE. ELLES NE DOIVENT PAS NON PLUS ETRE RECUPEREES SUR LA LICENCE DE LA SAISON PRECEDENTE SINON ELLES SERONT AUSSI REFUSEES**



**DOSSIERS INCOMPLETS POUR QUALIFICATION DES JOUEURS :**



**RETRAIT DES CARTONS LICENCES :**

Les équipes suivantes doivent retirer leurs cartons licences à compléter avant la date limite pour que **leurs joueurs ne soient pas disqualifiés**:

**AC2L** : jusqu'au 29/01 (4 joueurs),  
**ALTRAN FOOT** : jusqu'au 29/01 (1 joueur),  
**AS DRT** : jusqu'au 29/01 (1 joueur),  
**MISTRAL P.L** : jusqu'au 05/02 (1 joueur),  
**SB SPORT** : jusqu'au 05/02 (1 joueur),



### **RETRAIT DES CARTONS LICENCES (disqualification) :**

Les équipes suivantes n'ont pas retiré leurs cartons licences à compléter avant la date limite, **leurs joueurs sont disqualifiés**:



### **RETOUR DES LICENCES A VALIDER :**

Les équipes suivantes doivent rapporter leurs licences à valider avant la date limite pour que **leurs joueurs ne soient pas disqualifiés**:

**ASC CNES** : jusqu'au 5/02 (1 joueur),  
**AGATE FC** : jusqu'au 19/02 (4 joueurs),  
**O.MECAHERS** : jusqu'au 12/02 (9 joueurs),  
**SB SPORT** : jusqu'au 19/02 (1 joueur),



### **RETOUR DES LICENCES A VALIDER (disqualification) :**

Les équipes suivantes n'ayant pas rapporté leurs licences à valider avant la date limite, **leurs joueurs sont disqualifiés**:

**AC2L** : à partir 13/11 (04 joueurs),  
**US AERO FOOT** : à partir 20/11 (1 joueur),  
**ALTRAN FOOT** : à partir du 04/12 (1 joueur),  
**USEMA COLOMIERS** : à partir du 30/10 (2 joueurs),  
**FC FONBO** : à partir du 15/01 (1 joueur),  
**AGATE FC** : à partir du 20/11 (1 joueur),  
**LES FOOT FURIEUX**: à partir 06/11 (2 joueurs),  
**LES SHADOCKS DE SEILH** : à partir du 30/10 (6 joueurs) et à partir du 22/01 (1 joueur),  
**LES VIEILLES CANAILLES** : à partir du 20/11 (1 joueur) et à partir du 18/12 (1 joueur),  
**AS MATRA** : à partir 20/11 (1 joueur) et à partir 22/01 (04 joueurs),  
**NEW TEAM** : à partir 15/01 (1 joueur),  
**FA ROQUES** : à partir du 04/12 (1 joueur),  
**SB SPORT** : à partir du 04/12 (1 joueur) et à partir du 22/01 (1 joueur),  
**SHAKHTAR TOLOSA**: à partir 04/12 (3 joueurs),



### **RETRAIT DES LICENCES VALIDÉES:**

Les équipes suivantes doivent retirer leurs licences validées avant la date limite pour que **leurs joueurs ne soient pas disqualifiés**:

**MECAPROTEC FC**: jusqu'au 05/02 (1 joueur),  
**ATHLETICO TOLOSA** : jusqu'au 29/01 (1 joueur),

TOULOUSE SA : jusqu'au 29/01 (1 joueur),



### **RETRAIT DES LICENCES VALIDEES: (disqualification)**

Les équipes suivantes doivent retirer leurs licences validées avant la date limite, **leurs joueurs sont disqualifiés:**

**FONBO FC** : à partir 15/01 (1 joueur),

**MECAPROTEC FC** : à partir 22/01 (1 joueur),

## **L'ESPRIT SPORTIF**

La trêve de fin d'année vient de se terminer, et dès la reprise, les comportements de certains sur les terrains sont devenus périlleux pour la suite de nos rencontres.

Il est donc nécessaire de vous faire une petite mise au point, qui nous l'espérons, sera **lue attentivement par les dirigeants et transmise à vos adhérents.**

### ***LE SPORT EST AU SERVICE DE L'HOMME ET NON L'HOMME AU SERVICE DU SPORT***

**Le sport est un jeu** et doit le rester. Le concept « **sport** » dérive d'ailleurs du vieux français « **desport** » qui signifie amusement.

Depuis plus d'un siècle, le sport a évolué considérablement et il continue de prendre de l'importance, tant sur le plan de la vie économique (investissements exigés, productions industrielles et commerciales) que sur le plan des habitudes de vie (milliers de spectateurs dans les stades, devant la télévision ou sur internet, passion développée) et par des milliers de personnes qui pratiquent une discipline sportive pour leur plaisir ou leur hygiène de vie.

Mais quelle que soit la motivation, quel que soit le poids de l'enjeu, **le sport n'est plus le sport s'il cesse d'être un jeu.** Et il cesse d'être un jeu si l'objectif fixé doit être atteint à n'importe quel prix y compris la TRICHERIE et la VIOLENCE.

**Le sport n'est pas la guerre**, même parfois s'il prend l'aspect d'une **guerre en maillot.** Elle occasionne parfois des blessures physiques, par accident, ce qui fait partie des risques du jeu. Chacun combat par son ardeur, **mais l'adversaire est un**

**partenaire et non pas un ennemi.** La victoire ou la défaite ne changeront pas la face du monde.

**Avoir l'esprit sportif**, c'est essayer d'être un bon joueur, mais surtout, un beau joueur c'est-à-dire loyal, respectueux de l'arbitre et de la règle, modeste dans la victoire, sans rancœur dans la défaite.

Etre **sport**, c'est ne jamais se départir du « **fair-play** », expression anglaise difficilement traduisible, « **fair** » signifiant à la fois équitable, beau et noble.

Le sport demeure un jeu, sa noblesse réside dans l'harmonie et la conciliation d'attitudes différentes : l'ardeur combative, le sang froid, la volonté de vaincre, la loyauté et la courtoisie.

C'est de cette noblesse que se nourrit l'esprit sportif.

Le dirigeant doit avoir conscience du caractère culturel et social du loisir sportif et s'efforcer de créer, dans le groupe qu'il anime, une large solidarité qui dépasse les seules préoccupations sportives.

Le sport est devenu davantage qu'une distraction, c'est aussi une activité de compensation indispensable à l'homme maltraité par les multiples contraintes de la vie moderne, il est également un spectacle populaire aux dimensions grandioses, mais il est avant tout un exceptionnel moyen d'éducation, un processus facteur d'épanouissement de la personnalité et le moyen de promotion humaine.

Pour conclure cette mise au point, nous rajouterons que nous n'obligeons personne à venir jouer à la FSGT. De ce fait, celui qui vient s'engage à respecter ces valeurs. Si elles ne lui conviennent pas, il n'a pas sa place chez nous. Il a toute la liberté de partir. Mais pour aucune raison quelle qu'elle soit, nous n'accepterons des comportements antisportifs, réprouvés par notre déontologie.

Le sport à la FSGT, plus qu'ailleurs, doit être synonymes de bien vivre, de plaisirs, de joies, de détente. Il doit être l'occasion d'échanger, d'élargir le cercle de nos relations, de comprendre les différences, nos différences.



A tous, les nouveaux et les anciens, à vous tous, ceux qui travaillent ou qui cherchent un emploi, nous vous demandons de réagir et vous souhaitons de continuer à passer de bonnes soirées dans un esprit loyal.

La Commission.

## RESULTATS

### SEMAINE 3 DU 14/01/19 AU 18/01/19

#### *Coupe de la Haute-Garonne – Henri Crespin : 1<sup>er</sup> Tour*

ASEAT IBIZA (Foot 7)	0	-	3	PASPORT	<b>F</b>
FOOT FURIEUX	5	-	1	ATHLETICO TOLOSA C	
ASCA	3	-	0	SOPRA STERIA FOOT	<b>F</b>
MECAPROTEC FC	4	-	0	USA FOOT	☎
SHADOCKS SEILH	5	-	2	CPAM	
ATHLETICO TOLOSA A	1	-	1	AS CNRS (Foot 7)	
Tirs au but	2	-	4		
SHAKHTAR TOLOSA	1	-	3	AGATE FC	
ASLCV (Foot 7)	4	-	1	BELLA BARBARIANS (Foot 7)	
AS DRT	2	-	5	AS ST LOUP CAMMAS	
ALTRAN FOOT	2	-	0	AS MATRA	
AC2L	2	-	4	VIEILLES CANAILLES	☎
FC POTO	3	-	3	TOULOUSE SA	
Tirs au but	6	-	5		
ASEAT	4	-	0	NEW TEAM	
ATHLETICO TOLOSA B	3	-	0	FC POTO (Foot 7)	<b>F</b>
TOLOSA FOOT SYSTEM	6	-	0	MISTRAL P.L.	
FA ROQUES	3	-	1	FONBO FC	
AJ SAINT EXUPERY	4	-	4	IO TEAM	
Tirs au but	6	-	5		
USEMA COLOMIERS	1	-	3	O. TOULOUSE	
FORZA VIOLA FC	6	-	0	US CAF	
SB SPORT FC	1	-	2	DYNAMO FC	
ASC CNES	5	-	0	O. MECAHERS	👤

Non communication téléphonique du résultat	☎	Feuille de match non parvenue	👤
Forfait	<b>F</b>	Litige	⚖️
Terrain impraticable	☔	Panne d'éclairage	📱
Décision Commission	🏠	Demande club	🎁

Feuille de match non parvenue dans les délais ➔ match perdu par pénalité (0 point, 0 but pour, 3 contre) : O.MECAHERS.

## SPORTIVITE SEMAINE 3

**CINQ** sorties temporaires, **ONZE** avertissements et **UNE** exclusion (deux avertissements) pour **17** rencontres arbitrées.

## SANCTIONS

### Rencontre AC2L / LES VIEILLES CANAILLES du 18/01/19 – Coupe de la Haute-Garonne – 1<sup>er</sup> Tour :

Pour " *CONTESTATIONS DES DECISIONS DE L'ARBITRE* " – AVERTISSEMENT –  
Soit 2 (deux) avertissements au cours de la saison, récidive du 13/12/2018 (**ART 32 – §B – f**),  
KHALID Yassin, licence n°55620498, (AC2L)  
- Un (1) match de suspension ferme, à compter du 28/01/2019.

### Rencontre FC POTO / TOULOUSE SA du 18/01/19 – Coupe de la Haute-Garonne – 1<sup>er</sup> Tour :

Pour " *TACLE DANGEREUX* " – AVERTISSEMENT –  
Soit 2 (deux) avertissements au cours de la saison, récidive du 11/01/2019 (**ART 32 – §B – f**),  
RAMIANDRISOA Rado, licence n°55620486, (TOULOUSE SA)  
- Un (1) match de suspension ferme, à compter du 28/01/2019.

Pour " *TACLE IRREGULIER* " – AVERTISSEMENT –, puis  
Pour " *TACLE IRREGULIER* " – AVERTISSEMENT –  
Soit 2 (deux) sanctions au cours de la rencontre  
Ce qui entraîne – EXCLUSION –  
RAMIARISOA Bertrand, licence n°162742 (TOULOUSE SA)  
- Un (1) match de suspension ferme, l'automatique.

### Rencontre USEMA COLOMIERS / O. TOULOUSE du 16/01/19 – Coupe de la Haute-Garonne – 1<sup>er</sup> Tour :

Pour " *COMPORTEMENT ANTISPORTIF ENVERS L'ADVERSAIRE* " – AVERTISSEMENT –  
Soit 2 (deux) avertissements au cours de la saison, récidive du 18/10/2018 (**ART 32 – §B – f**),  
VILAIN Manuel, licence n°660794, (USEMA COLOMIERS)  
- Un (1) match de suspension ferme, à compter du 28/01/2019.

Pour " *COMPORTEMENT ANTISPORTIF ENVERS L'ADVERSAIRE* " – AVERTISSEMENT –  
Soit 2 (deux) avertissements au cours de la saison, récidive du 10/10/2018 (**ART 32 – §B – f**),

CAVALIER Benoit, licence n°261771, (O. TOULOUSE)

- Un (1) match de suspension ferme, à compter du 28/01/2019.

**Rencontre ASC CNES / O. MECAHERS du 14/01/19 – Coupe de la Haute-Garonne – 1<sup>er</sup> Tour :**

Pour " *COMPORTEMENT ANTISPORTIF ENVERS L'ADVERSAIRE* "

– AVERTISSEMENT –

Soit 2 (deux) avertissements au cours de la saison, récidive du 03/10/2018 (**ART**

**32 – §B – f**),

LLOPART Jérémie, licence n°682276, (ASC CNES)

- Un (1) match de suspension ferme, à compter du 28/01/2019.

## RECTIFICATIFS CALENDRIER

### SEMAINE 5 DU 28/01/19 AU 01/02/19

*Division : Promotion Excellence – Journée 10 retour*

ATHLETICO TOLOSA A FA ROQUES

Voir feuille des rencontres de ce bulletin

*Division : Honneur – Journée 10 retour*

DYNAMO FC NEW TEAM

Voir feuille des rencontres de ce bulletin

*Division : Promotion Honneur – Journée 10 retour*

AGATE FC O. MECAHERS

Voir feuille des rencontres de ce bulletin

## CALENDRIER

Une petite précision concernant la programmation des rencontres : lorsqu'une rencontre est marquée « **A définir** » sur le bulletin, cela signifie que nous sommes en attente de terrain de la part de la mairie, mais que le match se déroulera bien la semaine concernée. Alors prévenez vos joueurs afin d'éviter quelques « loupés ».



**Terrain stabilisé de La ramée:** Les clubs et les arbitres doivent se rendre aux vestiaires du terrain synthétique, et le gardien du stade attribuera les vestiaires disponibles.

### SEMAINE 5 DU 28/01/2019 AU 01/02/2019

*Division : Excellence – Journée 10 retour*

ATHLETICO TOLOSA B LES FOOT FURIEUX

Lardenne Synthé

Me 30/01 19h45

USEMA COLOMIERS SHADOCKS SEILH

Capitany Synthé

Me 30/01 20h00

PASPORT FC POTO

Sordelo Hb

Je 31/01 19h45

ASEAT	AJ SAINT EXUPERY	Ceat Oran	Ve 01/02	20h30
<b>Exempt:</b> MECAPROTEC FC				
<b>Division : Promotion Excellence – Journée 10 retour</b>				
MISTRAL P.L.	O. TOULOUSE	R.Barran	Ve 01/02	19h45
SHAKHTAR TOLOSA	FONBO FC	R.Barran	Ma 29/01	19h45
<b>ATHLETICO TOLOSA A</b>	<b>FA ROQUES</b>	<b>M. Cerdan Hb</b>	<b>Lu 28/01</b>	<b>19h45</b>
AS ST LOUP CAMMAS	ASC CNES	St Loup Cammas	Je 31/01	20h15
<b>Exempt:</b> ALTRAN FOOT				

**Division : Honneur – Journée 10 retour**

FORZA VIOLA FC	TOULOUSE SA	Stadium Taton Synthé	Je 31/01	20h00
<b>DYNAMO FC</b>	<b>NEW TEAM</b>	<b>La Ramée Hb</b>	<b>Ve 01/02</b>	<b>19h45</b>
LES VIEIL. CANAILLES	IO TEAM	Sordelo St.	Me 30/01	19h45
SB SPORT FC	ASCA	M. Cerdan St.	Lu 28/01	19h45
<b>Exempt:</b> AS MATRA				

**Division : Promotion Honneur – Journée 10 retour**

US AERO FOOT	ATHLETICO TOLOSA C	Blagnac Baradels Syn	Me 30/01	20h45
US CAF	TOLOSA FOOT SYS.	Sordelo St.	Je 31/01	19h45
AC2L	SOPRA STERIA FOOT	La Ramée Synthé	Lu 28/01	19h45
<b>AGATE FC</b>	<b>O. MECAHERS</b>	<b>La Ramée Synthé</b>	<b>Me 30/01</b>	<b>19h45</b>
AS DRT	CPAM	Sordelo Hb	Me 30/01	19h45

**Match de Sélection :**

SELECTION 31	MUNICIPAUX TLSE	Stadium Taton Synthé	Lu 28/01	20h00
--------------	-----------------	----------------------	----------	-------

**SEMAINE 6 DU 04/02/2019 AU 08/02/2019**

**Coupe de la Haute-Garonne – Henri Crespin : Cadrage**

FORZA VIOLA FC	MECAPROTEC FC	Stadium Taton Synthé	Je 07/02	20h00
LES VIEIL. CANAILLES	FOOT FURIEUX	R. Barran	Ma 05/02	19h45
AJ SAINT EXUPERY	ASC CNES	Lardenne Synthé	Me 06/02	19h45
TOLOSA FOOT SYSTEM	FC POTO	Sordelo Hb	Je 07/02	19h45
ASEAT	PASPORT	Ceat Oran	Ve 08/02	20h30

**Coupe de Printemps : Cadrage**

US CAF	USA FOOT	Sordelo Hb	Me 06/02	19h45
AC2L	ATHLETICO TOLOSA C	R. Barran	Ve 08/02	19h45
IO TEAM	O. MECAHERS	Stadium Taton Synthé	Lu 04/02	20h00
MISTRAL P.L.	TOULOUSE SA	La Ramée Synthé	Ve 08/02	19h45
NEW TEAM	ASEAT (Foot 7)	Ceat Oran	Ma 05/02	20h30

**RATTRAPAGE**

**Division : Promotion Excellence – Journée 8 aller (du 20/12/18)**

AS ST LOUP CAMMAS	O. TOULOUSE	Saint Loup Cammas	Je 07/02	20h15
-------------------	-------------	-------------------	----------	-------